

Feux de pénétration Quartz

Le plus petit feu à LED homologué R65, Ø <30 mm !

Code article : 25572



Le plus petit feu à LED homologué R65, Ø <30 mm !

Un feu surpuissant aux dimensions réduites
Hautes performances lumineuses jamais égalées Consommation minimale Feu encastrable ou monté en applique (option) Nouvelles technologies des optiques pour LED Membrane GORE-Tex qui permet d'évacuer toute humidité éventuelle Le feu est livré prêt à être installé et inclus une centrale clignotante intégrée au faisceau

Les caractéristiques techniques :

Carénage	Polycarbonate
Couleur des LED	Bleu
Couleur du carénage	Bleu
Nombre de LEDs	4 LED High Power
Tension	9-32V
Consommation	0,4A moyenne : 13.8V (1A en pic) 0.2 A moyenne : 27,6V (0.5A en pic)
Dimensions	Feu : Ø 29x37.4x24.15 mm La centrale : 149x24x17,7 mm
Température de fonctionnement	- 40° - + 85° C
Synchronisation	12V : Jusqu'à 8 Feux à LED 24V : Jusqu'à 4 Feux à LED
Homologation	ECE R65 I

Optique:	Polycarbonate, insensible aux UV
Couleur de l'optique:	Bleu ou Orange
Nombre de LED:	4 LED High Power
Faisceau:	3 m (330 mm entre le feu et la centrale)
Montage:	Par encastrement
Alimentation:	9-32 Volts DC
Température:	- 40° - + 85° C
Consommation:	0,4A moyenne à 13.8V (1A en pic) 0.2 A moyenne à 27,6V (0.5A en pic)
Dimensions:	Feu : Ø 29x37.4x24.15 mm La centrale : 149x24x17,7 mm
Synchronisation:	12V : Jusqu'à 8 Feux à LED 24V : Jusqu'à 4 Feux à LED

Les codes articles :

Désignation	Code article	N° homologation
FEU PENETRATION QUARTZ BLEU	25572	XB1 E5 00016
FEU PENETRATION QUARTZ ORANGE	25573	XA1 E5 00017
FIXATION 90° EN INOX POUR FEU QUARTZ	25748	-
SUPPORT PLASTIQUE POUR FEU QUARTZ	27939	-

Garantie 3 ans **Attention l'utilisation de ces produits est réglementé par l' Article R313-29 du code de la route.** Cet article indique que « Le fait de détenir, d'utiliser, d'adapter, de placer, d'appliquer ou de transporter à un titre quelconque les feux réservés aux véhicules d'intérêt général est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Ces feux peuvent être saisis et confisqués. L'immobilisation peut être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3. » **Pour plus d'informations, merci de consulter l'onglet « documentation » ci-dessous et retrouvez nos homologations produit [ici](#).**